

REGLEMENT PARTICULIER TYPE 2017

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASK ANGERVILLE organise le 12 novembre 2017 une épreuve dénommée ...2 x 3 heures de l'Armistice sur le circuit Gabriel Thirouin à Angerville.. classé par la FFSA en catégorie 1.1.....en date du 23 février 2017 .numéro...91 14 17 1001 E 11 A 1198...longueur 1198mètres.
homologué par l'Etat (préfecture/ Ministère de l'Intérieur) en date du...06 mars 2017 sous le N°46/17/SPE/BTPA//HOMOLOG. (Nombre maximum de pilotes en piste : Courses de vitesse : 36 - Courses d'endurance : 48).

Cette épreuve sera organisée conformément aux règlements sportif et technique FFSA et au présent règlement particulier.

ARTICLE 2. PILOTES ADMIS

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA, titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière.

Le droit d'engagement est fixé 415€, à régler impérativement au plus tard le 25 octobre 2017 auprès de l'organisateur KMO, 17 rue Cambetta BP 202 93100 Montreuil.

Les pilotes sont autorisés à rouler dans deux catégories : Si oui cocher la case

ARTICLE 3. CATEGORIES

Catégories admises :

- > **Groupe 1** : OK homologués CIK-FIA.
- > **Groupe 2** : Coupes de Marque 2 temps 125cc SBV, agréées FFSA 2017 (Rotax Max et X30 Senior).
- > **Groupe 3** : Catégories Nationale, KFS 100 cc, X30 Junior, OK Junior.
- > **Groupe 4** : Moteurs 4 temps (SA 250 28ch).

Minimum de 8 par catégorie et Maximum de 36 par catégorie
Maximum de 48 équipages engagés sur l'épreuve.

Priorité absolue sera donnée aux catégories fédérales définies par la FFSA (châssis, moteurs, pneumatiques homologués). La participation de pilotes concourant pour un challenge agréé par la FFSA sera incluse si le nombre d'engagés est égal ou supérieur à 6 participants.

ARTICLE 4. ORGANISATION

b) par essais chronométrés, système utilisé :

Dimanche 12 novembre		
8 H 25	8 H 40	Essais chronométrés Euro Endurance série et CFE
9 H 15		Départ des 50èmes 2 X 3 h de l'Armistice (1ère course)
	12 H 15	Arrivée et mise du matériel en parc fermé.
12 H 15	13 H 30	Coupure
13 H 30		Départ des 50èmes 2 x 3 h (2ème course)
17 H 15		Podium (en tenue)

22 SEP. 2017

ARTICLE 5. OFFICIELS

Direction de Course	VAST Daniel.....	Lic. n°59228.....
	BLIN Thierry.....	Lic. n°59429.....
Commissaires Sportifs (3 obligatoirement)	CORDEUIL Gérard.....	Lic. n°59921.....
	HENAULT Philippe.....	Lic. n°10561.....
	KEROMNES Yvan.....	Lic. n°97310.....
Commissaires Techniques	DUMONT Jean Charles.....	Lic. n°60837.....
	GENTY Christian.....	Lic. n°100448.....
	BRAMS Alain.....	Lic. n°90565.....
Responsable Commissaires de Piste	FEIX Patrick.....	Lic. n°16307.....
Responsable Chronométrage	GIROT Daniel.....	Lic. n°58804.....
Représentant Coupe de Marque	FOULATIER Jacky.....	Lic. n°59890.....
Médecin	DIAWARA Jacques.....	Lic. n° 216434.....

ARTICLE 6. DRAPEAUX

Dans le cadre de l'organisation d'une course hors Championnat de France et Coupe de France, le choix est laissé à l'organisateur d'utiliser ou pas le drapeau bleu à diagonales rouges pour les catégories : Minikart, Minime et Cadet.

Cocher les catégories pour lesquels le drapeau bleu à diagonales rouges ne sera pas utilisé lors de l'épreuve :

- Minikart
- Minime
- Cadet
- Autres catégories

ARTICLE 7. CLASSEMENT

Le classement sera obtenu par l'ordre d'arrivée de la 2^{ème} course ; Le Challenge de l'armistice sera remis pour un an au premier équipage composé de deux pilotes du même club.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Les réclamations se rapportant à une compétition doivent être adressées au Directeur de Course dans les délais impartis, conformément à l'article 40 du Règlement Sportif National.

ARTICLE 9. CONTROLE ANTIDOPAGE

« Un Contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais ».

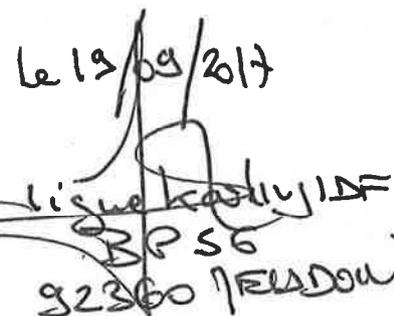
Tout changement d'information doit faire l'objet d'un courrier à la FFSA.

Date et Cachet de l'ASK

le 04/09/2017

KARTING
ANGERVILLE
CIRCUIT GABRIEL THIRIAUX
SIREN : 391 167 830
91670 ANGERVILLE

Date et Visa de la LK

le 19/09/2017

Ligue Française
BPSG
92360 REAUX

Date et Visa de la FFSA

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° K 858
DATE 18/09/2017
